



CIRCUIT DISNEY LAND ET NEIGE

PARIS / DISNEY LAND / DEUX ALPES



*A partir de **2375€** / Adulte*

DU 06 AU 17 JANVIER 2021

« En fonction des dates, le programme pourrait être inversé ».

PROGRAMME 12 JOURS

Moins de 2 ans : 190 € - Supplément single 410 €

Enfant moins de 12 ans : 1775 €

Disneyland
PARIS



WWW.MARINES-VOYAGES.COM

9 AVENUE SALVADOR ALLIENDE.
97419 LA POSSESSION

N° IMMATRICULATION : IM974120018
SIRET 75407425000020 APE 7911 Z RCS SAINT-DENIS

• SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ À LA RESERVATION

PROGRAMME DE 12 JOURS

Jour 1 REUNION/PARIS JANVIER 2020

Rendez-vous à 20h à l'aéroport de Roland Garros. Envol pour PARIS, vol de nuit. Diner et nuit à bord.



Jour 2 PARIS/DISNEY LAND JANVIER 2020

Petit déjeuner à bord. Arrivée à Paris dans la matinée.

Visite de Paris, arrêt à la tour Eiffel avec votre accompagnateur, pour prendre des photos. Arrêt dans un magasin Décathlon à Paris pour acheter vos derniers accessoires pour la neige. Déjeuner buffet à Paris. Départ pour l'hôtel Disney vers 14h, allocation des chambres, rendez-vous vers 15h30 à l'arrêt de la navette Disney en face de l'hôtel pour profiter du parc Disney Land. Ne ratez pas la parade vers 17h et surtout le spectacle son et lumière vers 19h30 ! N'oubliez pas d'utiliser votre « Fastpass » pour ne pas attendre aux manèges.

Diner buffet à l'hôtel Disney, nuit.

Un séjour dans le plus grand parc d'attraction d'Europe

Main Street, U.S.A.® Fantasyland®, Frontierland®, Adventureland® et Discoveryland®.

Découvrir l'Ouest sauvage, le grand large avec les pirates, la féerie des contes de fées, remonter le temps ou plonger dans le futur.

Main Street, U.S.A.®

Retour en 1900



Découvrez le charme et l'hospitalité d'une petite ville des Etats-Unis du début du XXe siècle. Passez devant des boutiques de style victorien avant de prendre une calèche pour aller manger une glace au Gibson Girl « IceCreamParlour ». Comme au bon vieux temps, lorsque Walt Disney était petit garçon.

Frontierland®

Découvrez les secrets de la Conquête de l'Ouest

Promenez-vous dans le Far West légendaire : croisière en bateaux à aubes, course folle à bord du train de la mine "BigThunderMountain", aire de jeux Pocahontas - Le Village Indien pour vos enfants, et frissons garantis à « PhantomManor ».



Adventureland®

Des aventures pleines d'action

Adventureland vous attend avec son lot d'éclats de rire et de frissons. Vous rencontrerez des pirates en haute mer, vous échapperez au danger avec Indiana Jones ou vous grimpez aux arbres jusqu'à la Cabane des Robinsons.



Discoveryland®

Voyage à travers le temps et l'espace

C'est à Discoveryland® que les prédictions des grands visionnaires prennent vie. Explorez les confins de l'univers avec *SpaceMountain* : *Mission 2* ou *Captain EO* avec Michael Jackson.



Fantasyland®

Bienvenue au pays des rêves...

Fantasyland est le plus merveilleux des Pays. C'est là que les contes de fées et les histoires qui ont inspiré les films d'animation de Disney prennent vie, comme par magie.



Jour 3 DISNEY LAND

Petit déjeuner à l'hôtel. Journée libre en pension complète à Disney. Déjeuner dans le Parc avec vos tickets restaurants du Parc (environ 13 restaurants), petite collation à partir de 16h toujours avec vos tickets restaurants, nous avons le privilège d'entrée dans le parc 1h avant l'ouverture, très souvent vers 9h. Rendez-vous à 18h30 pour le dîner spectacle Buffalo Bill, moment inoubliable.



Jour 4 jusqu'au jour 11 DISNEY LAND /DEUX ALPES

Petit déjeuner à l'hôtel. Martinée libre, vers 11h rendez-vous devant l'hôtel avec vos valises pour le transfert à l'aéroport, envol pour Lyon avec la compagnie Air France. Arrivée à Lyon, transfert aux Deux Alpes (280 km), arrivée en fin de journée, allocation des chambres, distribution du programme de la semaine. **Dîner buffet à l'hôtel**, nuit à l'hôtel.

Séjour en pension complète dans un hôtel aux Deux Alpes pendant 7 nuits (**vin et jus de fruit à volonté**). **Prêt de matériel de ski**. **Remontées de bas de piste** (tire-fesses). **Goûter**



gourmand à 17h (crêpes et gâteaux). **Animations en journée et soirées thématiques.** Sauna, hammam, jacuzzi, douches massantes. **Promenade en traineau à cheval. Visite du village de Venosc. Visite du musée de la maison de la montagne et de la grotte de glace. Ascension au sommet de la montagne dans une bulle.**

Cette station de ski est située dans l'Isère, dans le massif de l'Oisans, à 1650 m d'altitude. La station est composée de deux ensembles :

les 2 Alpes 1650, avec ses boutiques qui longent l'artère principale, et les 2 Alpes 1800, quartier piéton au pied des pistes. Elle a pour particularité de posséder l'un des plus grands glaciers skiabiles d'Europe. Les 2 Alpes possèdent un vaste domaine skiable, entouré de hauts sommets comme la Meije, la Muzelle ou les Ecrins. Lors de vos vacances aux 2 Alpes, vous pouvez également visiter la grotte de glace, creusée au sommet du Jandry express à 3200 m d'altitude. Elle compte 100 m de galerie. A la station, pour vos vacances aux 2 Alpes, équipements et animations rivalisent d'ingéniosité pour vous distraire en famille ou entre amis. Une fois votre journée terminée, vous pouvez vous détendre dans un des 30 bars et pubs de la station, ou déguster un dîner dans un restaurant typique.

La station compte même un restaurant étoilé au Michelin. Cinéma, bowling et discothèques vous distrairont également.



L'hôtel : **Le Panorama**

hôtel-club de 93 chambres de deux à cinq lits, situé au pied des pistes, à l'entrée de la station. L'établissement possède un espace bien-être (deux jacuzzis, un sauna, et un hammam), un bar avec un coin cheminé, deux restaurants, une salle de spectacle et trois clubs enfants pour tous les âges. Dans l'hôtel-club, de nombreuses animations sont proposées en journée et le soir.

Jour 11 DEUX ALPES/PARIS REUNION

Petit déjeuner à l'hôtel. Matinée libre, transfert à l'aéroport de Lyon. Déjeuner en cours de route ou panier repas, envol pour Paris. A votre arrivée envol en direction de la Réunion. Dîner et nuit à bord.

Jour 12 REUNION

Petit déjeuner à bord. Arrivée à la Réunion dans la matinée.

*****Fin de nos prestations*****



« En fonction des dates, le programme pourrait être inversé ».

Le prix comprend :

- le vol aller/retour Réunion-Paris
- le vol aller/retour Paris/Lyon
- La pension complète pendant tout le circuit
- Le service d'un interlocuteur de l'agence connaissant très bien la station
- La visite de Paris by night
- Le dîner spectacle Buffalo bill
- Hébergement en hôtels mentionnés
- Le service d'un autocar pour les déplacements
- Toutes les visites mentionnées
- Tous les droits d'entrées, ticket téléphérique pour le village Vénosc, tickets grotte des glaces, tickets pour téléphérique jusqu'à 3600m (glacier), ticket pour le spectacle Buffalo Bill, ticket pour traineau à cheval et manèges à Disneyland Paris
- Le matériel pour le ski
- Les remontées gratuites bas de piste
- Taxes et services hôteliers
- Une réunion d'information pour le groupe
- Les assurances (assistance, rapatriement, dommages aux bagages)
- Mini club pour les enfants, activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôtel pour les enfants de 9 h à 17 h avec nos animateurs aux Deux Alpes à partir de 4 ans (la garderie est payante pour les bébés)

Le prix ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles
- Les remontées mécaniques hautes pistes (entre 30 et 50 € la journée)



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 La Possession
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme. Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, partielles des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers. Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc... ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 par partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas. Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un interlocuteur de Marinès Voyages si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport :

- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE – XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL *Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

